

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 13 décembre 2023
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023
4. Informations du Bureau du Conseil communal
5. Informations et réponses de la Municipalité
6. Informations des Commissions & Délégations
7. Préavis 10/2023 concernant le budget 2024
8. Préavis 11/2023 concernant l'adoption des modifications du projet de réaménagement de la Vy-des-Mores (modération de trafic & mobilité douce) et la proposition de levée de l'opposition
9. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil
10. Divers

Le Président, M. Luc Wolfensberger, souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à M. le Syndic et aux Conseillers municipaux.

1. Appel des membres du Conseil communal

Conseil communal : sur 47 membres élus, 31 sont présents, 12 excusés (Mmes Giger, Kuchárik-Mengotti, Marzari, Mast et Panetto et MM. Claris, De la Fuente, Dehaynin, Kaltenrieder, Vazquez, Vora et Williams). 4 membres sont absents (MM. Broeksmit, Owen, Sharif (est arrivé en cours de séance) et Vögeli).

Le quorum de 24 est atteint. La majorité absolue est fixée à 16.

Municipalité : M. Wohlschlag, Mmes Decurnex Gonzalez, Helmers et Schaerer et M. Lowe présents.

Huissier : M. Shabani présent.

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 19h24.

2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 13 décembre 2023

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023

La lecture publique du procès-verbal n'est pas demandée.

Le Président indique qu'il a eu une demande de modification annoncée qui a finalement été retirée.

Mme Dittli-Lemoing souhaite apporter une modification en p. 67, au 2^{ème} paragraphe : **il s'agit de lire M. Braun et non M. Brown.**

M. Schuler propose la demande de modification suivante, en page 70, au 6^{ème} paragraphe :

M. Schuler relève que la démocratie est faite de débats ... Il demande s'il serait possible lors d'un prochain Conseil de présenter un aperçu général du projet, tout en rappelant à quel moment il est possible d'intervenir. ~~et surtout quelles sont les façons de canaliser les questions de manière plus efficace. Il souhaite connaître les voies de recours, en forme et en temps, et notamment les autorités à contacter.~~

Le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023 est approuvé à 27 voix pour, 0 contre et 3 abstentions. Les Conseillers communaux absents à la séance du 15 novembre 2023 se sont abstenus.

4. Informations du Bureau du Conseil communal

Le Président informe des éléments suivants :

- La messagerie @commugny.ch est l'unique adresse utilisée pour les communications officielles.
- SharePoint est l'unique espace de dépôt pour les documents officiels (préavis, rapports, etc.).
- La présentation des droits de proposition (motion, postulat, interpellation, etc.) par le Préfet, M. Fargeon et une juriste du service des communes, Mme Wernli, aura lieu le mercredi 13 mars à 19h15 (partie facultative) ; la séance du Conseil débutera vers 20h15. Les questions pourront être envoyées au préalable à la secrétaire. La Municipalité est conviée à participer à la séance.
- Élection complémentaire au Conseil communal du 3 mars 2024 : il s'agira d'élire 3 Conseillers et 18 viennent-ensuite. Un article détaillé paraîtra dans le prochain CommugnyCation. Un courrier sera envoyé aux électeurs éligibles ; il ne faut pas hésiter à faire fonctionner le bouche-à-oreille.

5. Informations et réponses de la Municipalité

M. Wohlschlag, Syndic, aborde l'élément suivant :

- Information financière : le 29 novembre dernier le Conseil d'Etat a adopté une révision partielle du Règlement sur la comptabilité des communes. L'article 17 relatif à l'amortissement ordinaire des investissements portés à l'actif du bilan a été modifié, en prévision de l'introduction du nouveau modèle comptable « MCH2 », d'une manière échelonnée entre 2024 et 2027. Les préavis qui seront soumis au Conseil dès le 1^{er} janvier 2024 devront déjà intégrer les nouvelles durées d'amortissement, sans possibilité d'amendement ; les délibérants ne pourront plus les confirmer/modifier. Toutefois, à chaque présentation de nouveaux préavis, il sera rappelé la différence des durées d'amortissement entre les deux modèles comptables.

Mme Decurnex Gonzalez rappelle la prochaine manifestation :

- Fête de Noël : elle aura lieu le 15 décembre à 18h00, au centre scolaire, en présence du Père Noël. L'Amicale proposera une restauration. Du vin chaud sera offert par la Commune.

Mme Helmers rapporte les éléments ci-après :

- Repas des aînés : il a eu lieu le 8 décembre, en présence de 98 invités. Les enfants de l'école (8 classes) ont interprété des chansons en introduction. L'apéritif et le repas ont été animés par deux couples de danseurs. Puis, une tombola a été organisée, avec des lots provenant des commerces du village dont certains ont été gracieusement offerts.
- APEJ : le Conseil intercommunal a eu lieu le 21 novembre ; les informations y relatives seront transmises par le rapporteur de la délégation. Il est rappelé que beaucoup d'informations se trouvent sur le site de l'APEJ, dont notamment des informations relatives au CESCOT, avec les différents groupes représentés et les thèmes abordés durant les séances.

- Caravane dentaire : elle sera présente sur le parking de l'école du 14 au 22 décembre.

Arrivée de M. Sharif à 19h41.

La majorité passe à 17.

Mme Schaerer communique les informations suivantes :

- Candélabres (réponse à la question de M. Stahl, posée lors du dernier Conseil) : le problème s'est résolu de lui-même le lendemain, ces derniers ayant été rallumés.
- Zones 30 : la sous-commission des limitations de vitesse est venue examiner les demandes de zones 30 km/h. Elles concernent le centre du village, notamment la Vy-des-Mores, la route de l'Église, la route de Founex, le chemin de Monthoux et le chemin de la Fontaine. Il y a certes eu une simplification cantonale, entrée en vigueur en début d'année, relative à leur mise en place. Toutefois, certaines conditions doivent être remplies, notamment pour les routes dites « à orientation trafic », ce qui est le cas pour la Vy-des-Mores, la route de l'Église et la route de Founex.

Une des conditions stipule que le 85 % des voitures doivent rouler à une vitesse inférieure à 38 km/h environ. A cela s'ajoute des conditions liées à la densité d'habitation et au fait d'avoir des habitations des deux côtés de la route. Les mesures réalisées par le Canton sont les suivantes : Vy-des-Mores, le 85 % des vitesses se situe à 48 km/h, sur la route de l'Église à 42 km/h et sur la route de Founex à 48 km/h. On est au-delà de la vitesse préconisée pour réaliser une zone 30 km/h. La sous-commission recommande de mettre en place d'autres mesures de modération du trafic pour faire baisser les vitesses, ce qui est difficilement réalisable sur la route de l'Église et la route de Founex, en raison de leur configuration. Il est envisagé de simuler l'emplacement des totems d'entrée prévus pour les zones 30 de manière à tenter de ralentir le trafic ; puis, de nouvelles mesures seront faites. La sous-commission va faire un rapport à la Commission consultative de circulation qui se réunira au premier trimestre 2024 pour statuer sur la demande de Commugny. Un audit prévu par le TCS pour évaluer la sécurité des routes communales pourrait venir soutenir la demande auprès de la Commission.

- Déchetterie : les travaux concernant la borne d'accès sont en cours. La borne ne sera pas déplacée mais changée, car elle était trop basse et présentait des problèmes d'infiltration d'eau. Un feu de circulation sera installé pour signaler l'ouverture/fermeture de la barrière. Deux nouveaux collaborateurs ont été engagés, l'un en contrat de durée déterminée de 3 mois pour pallier l'absence longue durée d'un collaborateur et l'autre, en contrat à durée indéterminée, pour assurer la présence de deux agents sur le site pendant les heures de pointe, pour des raisons de sécurité et d'organisation.

M. Lowe commente les éléments ci-après :

- PACom : les séances de conciliation ont commencé (24 oppositions et/ou remarques). Le but était de les terminer en début décembre. Il s'agit d'un processus chronophage, mais le calendrier a été tenu, à l'exception de deux oppositions à traiter. Les rendez-vous sont prévus en janvier et concernent des oppositions à la détermination de la lisière de forêt, ce qui implique l'intervention de plusieurs professionnels (géomètre, inspecteur des forêts, etc.). La priorité est d'avancer rapidement sur ce dossier malgré la charge très importante de travail occasionnée. En janvier, la Municipalité décidera si une enquête complémentaire est nécessaire à celle menée en septembre. En fonction, le calendrier sera impacté ; une information sera donnée lors du prochain Conseil.
- PECC : la présentation faite le soir de l'atelier public sera transmise prochainement.
- Tableau des préavis en cours : un tableau réactualisé est projeté. Mme Schaerer travaille sur un plan d'entretien des routes communales ; le préavis suivra en mai. Le projet du cimetière/columbarium

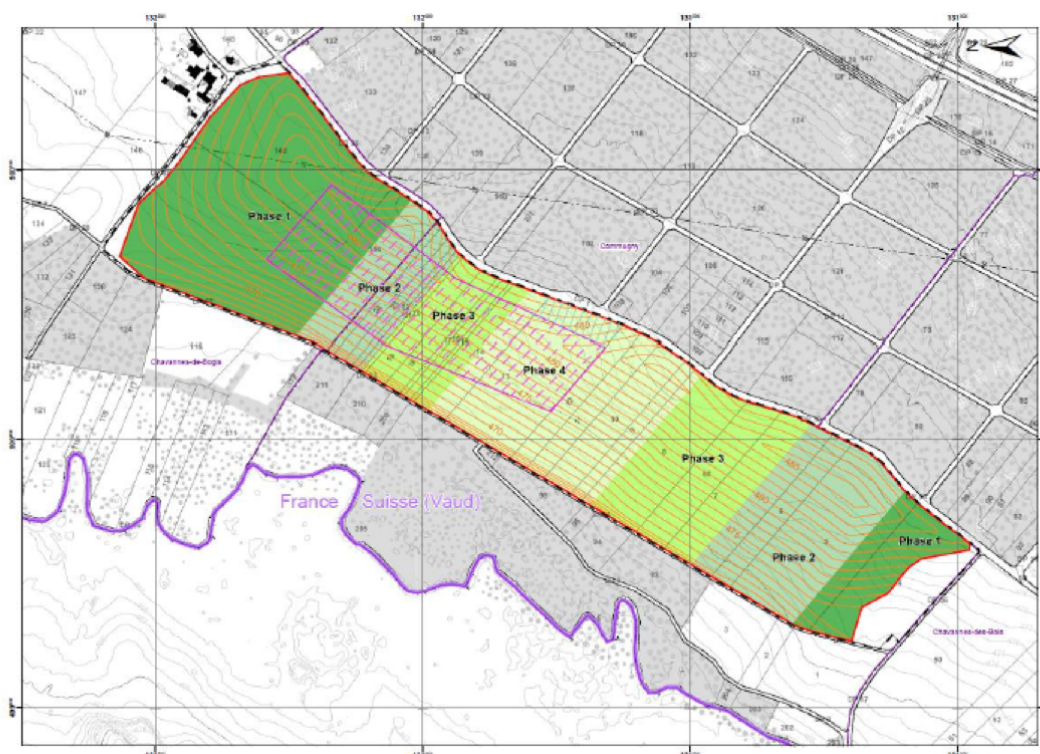
devrait être présenté en mars, de même que le crédit complémentaire pour le PACom et le Règlement du Conseil communal. Le vote sur le PACom a été déplacé provisoirement en septembre.

6. Informations des Commissions et Délégations

Délégation au groupe de suivi du projet de décharge cantonale de Tattes-de-Bogis

M. Faillétaz relève les nombreuses discussions tenues lors du dernier Conseil. Il estime qu'il est du devoir de la délégation d'apporter quelques réponses. La délégation a contacté le Canton pour ce faire. Il débute par une brève re-présentation du projet (première présentation lors du Conseil de décembre 2022).

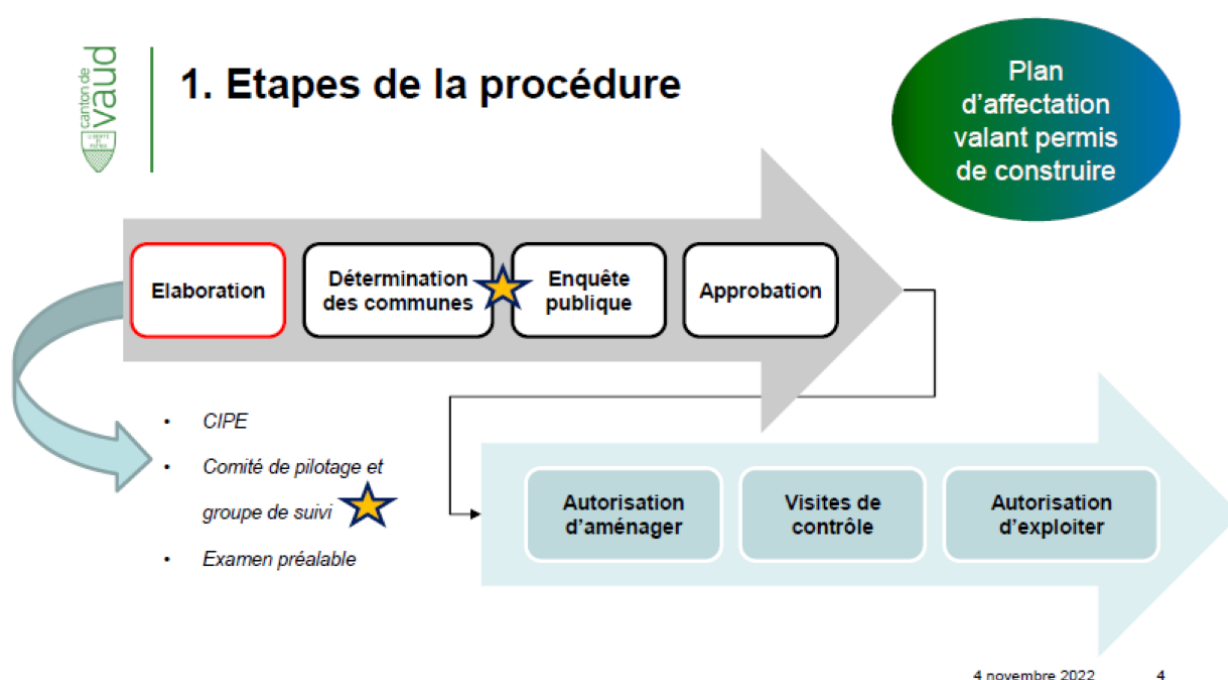
Le projet se situe derrière Manor, entre le hameau de Peguey et le pont de Grilly ; il est délimité par des routes. Il ne se trouve pas sur une zone de forêt ; il est entièrement en zone agricole. Commugny est concernée, car les 2/3 de la décharge se situent sur le village. On parle d'un volume total de 2 millions de m³ répartis sur 10 ans. La zone la plus haute/la plus basse à combler est d'environ 9 mètres. Il est prévu de déverser deux types de matériaux : type A (matériaux d'excavation, dits terreux et non pollués), type B (matériaux inertes, de type graviers ou bétons, faiblement à peu pollués). En violet/bleu (voir image ci-dessous), on trouve la zone étanche où seront déposés les matériaux de type B ; si des jus de lixiviation en ressortent, ils seront analysés, dans les délais recommandés par le Canton, et traités.



M. Faillétaz ajoute que toute la terre ne sera pas décapée comme à Eysins, cela sera réalisé par étapes pour préserver la zone agricole. En termes de procédés, la « végétale » est enlevée, le remblai ramené et le trou rebouché ; le tout est mis en herbe, puis en culture. Actuellement la couche de terre utile pour l'agriculture est d'environ 45 cm ; après le chantier, elle passera à 1,10 mètre, ce qui est un avantage pour l'agriculture. Par rapport à la faune et l'écologie, il y aura 2, voire 3, couloirs de faune pour permettre les passages et le stationnement, car un biotope et des refuges adaptés seront présents, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La décharge générera environ 75 camions/ jour, soit 150 allers-retours. Les camions arriveront plutôt par l'autoroute, donc par le haut via Chavannes-des-Bois et Chavannes-de-Bogis ; quant à ceux qui arriveront du bas, du côté de Versoix, ils monteront de Tannay jusqu'à Chavannes-des-Bois. Il ajoute qu'aujourd'hui, seuls 70% des besoins du Canton en termes de décharge sont couverts.

La délégation a écrit à M. Veuve, Chef de section à la Direction générale de l'environnement du Canton. Il lit quelques passages de la réponse reçue, qui communiquent les éléments suivants :

- Il n'est pas aisé de déterminer avec précision un planning détaillé de la suite du projet, il y a des inconnues et le temps de traitement de chaque phase est dépendant de beaucoup d'acteurs différents.
- Annoncer des plannings qui sont potentiellement susceptibles d'être modifiés peut également susciter des interrogations et des incompréhensions.
- Les procédures pour ce type de projet sont en général longues et complexes. Il cite un projet mis à l'enquête en 2017 et qui est en cours de traitement judiciaire auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP), après un premier passage au Tribunal fédéral. Il peut y avoir des périodes relativement longues durant lesquelles les acteurs tiers peuvent avoir l'impression qu'il ne se passe rien.
- Pour terminer, il est assuré que le traitement de ce dossier se fera avec le plus grand des sérieux et que le temps nécessaire pour obtenir un projet des plus aboutis sera dévolu.



M. Faillétaz projette les étapes de la procédure (voir ci-dessus), c'est le même schéma qu'il avait présenté en décembre 2022. En référence, il lit quelques extraits d'un email du chef de section précité au sujet de la planification du projet des Tattes-de-Bogis et, plus particulièrement, sur la suite de la procédure :

Dans un premier temps, il est prévu une nouvelle séance « COPIL », agendée le 19 janvier prochain. Il sera possible dans un deuxième temps, le cas échéant, de lancer l'examen préalable du dossier par les services de l'état. Cet examen reste interne à l'administration cantonale et n'est pas public, puis, in fine de mettre à l'enquête publique. Une séance du groupe de suivi, ainsi qu'un nouveau COPIL, seront également organisés après l'examen préalable et avant l'enquête publique.

M. Faillétaz fait référence à l'article 12 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) au sujet de la consultation des Municipalités : « Avant l'enquête publique, le service soumet le plan aux municipalités des communes concernées et recueille leurs déterminations ». Ainsi, le déroulé de la suite de la procédure peut se résumer comme suit (à titre indicatif) :

- Séance COPIL n° 2 : 19 janvier 2024 ;
- Examen préalable : deuxième trimestre 2024 ;

- Séances du Groupe de suivi n° 2 et COPIL n° 3 : juin - août 2024 ;
- Détermination des communes selon art. 12 LATC : troisième trimestre 2024 ;
- Enquête publique : troisième ou quatrième trimestre 2024.

M. Faillétaz fait référence à un article du journal 24 heures de lundi passé. Il est indiqué que plusieurs décharges sont à l'étude dont une sur le territoire communal de Grandson près de Champagne, projet qui a eu beaucoup d'oppositions qui ont été levées par le Conseil d'Etat. Les opposants ont fait recours à la CDAP. Le temps moyen pour ouvrir une décharge se situe entre 8 et 15 ans. Le Canton cherche aussi des solutions pour mieux trier/valoriser les matériaux au lieu de les mettre dans une décharge ; sa volonté est de les répartir sur l'entier du territoire pour diminuer l'impact du transport. Au niveau du Canton, ce sont les entreprises de terrassement qui portent les projets ; elles proposent les endroits, assument les frais et les risques et souvent les projets échouent.

M. Faillétaz termine en rappelant le rôle de la délégation. Il estime que celle-ci doit rester neutre, tout en communiquant de la manière la plus transparente et objective possible. L'exécutif suit également ce projet de près ; il recommande à l'Assemblée de leur faire confiance. Au vu de l'échéancier présenté, il constate qu'ils n'ont pas manqué d'occasion de se prononcer. Il pense qu'ils auront la possibilité de faire valoir leurs revendications. Il relève que la délégation est consciente que le sujet est très émotionnel et sensible ; toutefois, tout le monde génère des déchets et si ces déchets partent ailleurs, il ne faut pas oublier que d'autres personnes seront alors impactées.

M. Wohlschlag rajoute que la Vice-Syndique et lui-même seront présents au COPIL du 19 janvier. En sus, il a demandé lors de la dernière Assemblée des Syndics du district de Nyon du 16 novembre, présidée par le Préfet, de porter à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée (prévue le 21 mars 2024) une présentation par le Canton sur le futur projet de décharge cantonale des Tattes-de-Bogis. Il lui semblait important que tous les syndics soient au courant pour pouvoir débattre du dossier.

Le Président constate qu'en termes d'étapes de la procédure, on se situe entre l'élaboration et la détermination des communes. Il y a encore beaucoup d'étapes avant l'enquête publique, enquête sur laquelle il y aura possibilité d'interventions.

M. Weisskopf a aussi pris connaissance de l'article du 24 heures. Il a notamment lu qu'il y a eu des votes consultatifs dans toutes les communes à ce sujet, voire plusieurs dans la même commune. Il demande s'il serait possible de prévoir un vote consultatif pour obtenir une ambiance générale sur le sujet.

Le Président s'enquiert de la date souhaitée pour tenir ce vote consultatif.

M. Weisskopf demande de l'agender pour le mois de mars 2024.

Le Président en prend note.

M. Schuler estime qu'un vote consultatif est une bonne chose ; toutefois, il se demande s'il ne serait pas plus crédible de voter dès que les éléments de l'enquête publique seront connus. En sus, dans l'article, il est mentionné que la commune de Chavannes-de-Bogis est aussi touchée. Cas échéant, il pense qu'il serait utile de collaborer pour voir en commun ce qu'il se passe, pour autant que les avis convergent.

Le Président confirme que Chavannes-de-Bogis et Chavannes-des-Bois sont aussi impliquées.

M. Wohlschlag confirme que Commugny et Chavannes-de-Bogis sont membres du COPIL car le projet de décharge se situe sur le territoire de ces deux communes. Ce qui n'est pas le cas pour Chavannes-des-Bois, bien que fortement impactée par ce projet et propriétaire d'une parcelle dans la zone concernée.

Toutefois, cette commune fait partie du groupe de suivi. A l'époque, M. Wohlschlag avait tenté d'intégrer le syndic de Chavannes-des-Bois dans le COPIL, ce qui avait été refusé par le Canton.

M. Sibuet souhaite avoir plus d'information au sujet de l'étape 2 « Détermination des communes ». Il demande quel est l'objectif, qui intervient et comment cela se passe-t-il.

M. Wohlschlag prend note de la question. Celle-ci, de même que la question relative aux votes consultatifs, seront posées lors du prochain COPIL. Ils s'enquerront également du calendrier et des prochaines étapes. Le Conseil sera informé en mars prochain.

Le Président demande s'il est possible d'attendre la réunion du 21 mars (Assemblée des Syndics) avant de se prononcer. Cette alternative repousserait la demande de vote consultatif au mois de mai.

M. Weisskopf acquiesce de la tête.

Délégation à la Commission de gestion du centre sportif des Rojalets

Mme Mugrabi rapporte les informations issues de la séance du 8 novembre dernier, au cours de laquelle les délégués se sont prononcés sur le budget. Ce dernier se monte à CHF 499'000 ; il est légèrement inférieur au budget de l'an passé. Le déficit s'élève à CHF 8'700 ; la participation de Commugny sera de CHF 4'279,50. Les dépenses et les produits sont détaillés à l'Assemblée.

M. Gonthier estime que le détail des remboursements n'est pas clair, car ils apparaissent à plusieurs reprises, tels des doublons. Il apprécierait une présentation plus explicite.

Mme Decurnex Gonzalez relève qu'il s'agit d'informations desquelles des lignes budgétaires ont été retranchées. Il s'agirait de lire le budget dans son entier, en lien à des catégories, pour plus de lisibilité.

Mme Mugrabi relève qu'une présentation par ligne apporterait de la clarté.

M. Gonthier souhaite connaître les frais/la catégorie concernés.

Mme Decurnex Gonzalez ajoute que les délégués rapportent ce soir les éléments marquants du budget ; les parties détaillées sont discutées par la délégation dans les séances de la commission. Elle en profite pour ajouter des éléments sur la reprise du Centre sportif. Elle a prévu de rencontrer M. Produit la semaine prochaine pour discuter d'un prix. L'objectif visé est une reprise au premier trimestre de l'an prochain.

Délégation auprès du Conseil Intercommunal de l'APEJ

Mme Mugrabi indique que lors de la dernière assemblée ordinaire du 21 novembre, le Conseil intercommunal (CI) s'est prononcé sur les points suivants :

- *Budget 2024* : il est en hausse de 9,9% (6% pour les Communes) en raison de la reprise de la crèche Easy Kids et l'augmentation des places (UAPE de Mies), d'une indexation des salaires et la hausse de tarifs des fournisseurs (énergie) et la TVA (de 7.7% à 8.1%). Le budget réel se monte à CHF 29'263'778 (la part de financement des communes diminue de 64% à 61%, compensée par une hausse de la part du Canton de 11% à 13% et celle des parents de 25% à 26%). Le budget a été accepté à l'unanimité.
- *Extension de l'école de Mies* : il est prévu la construction d'un bloc supplémentaire contenant 2 salles de classe et 36 places d'UAPE supplémentaires afin de couvrir les besoins en infrastructures scolaires du pôle Sud de Terre Sainte (Mies, Tannay, Chavannes-des-Bois). Cette extension prend en compte les projections démographiques (+23% évalués entre 2000 et 2020, à quoi s'ajoutent 14% pour les 20 prochaines années). Il y a eu un changement du mode de financement pour encourager, selon

la direction de l'APEJ, les communes à construire. Dans le passé, c'était la commune propriétaire qui assumait les coûts ; elle touchait en contrepartie un loyer forfaitaire de l'APEJ. La nouvelle méthode consistera en un loyer déterminé par les coûts réels de construction, pris en charge par l'APEJ. Ainsi, ce sont les membres de l'APEJ qui financeront la construction. Mies restera propriétaire de l'école et en conduira les travaux. Un bail sera signé entre l'APEJ et l'école de Mies (durée 30 ans). Le coût des charges pour l'APEJ se monte à CHF 193'000/an. Le préavis a été accepté à la majorité (27 pour, 9 contre) ; les délégués de Commugny ont refusé le préavis.

- *Election d'un membre de la Commission de gestion* : Mme Lisset Marzari a été élue.
- *Postulat* : M. de la Fuente a proposé la mise à l'ordre du jour d'un postulat portant sur une convention pour fixer les loyers avec l'APEJ. Le postulat a été présenté, puis approuvé à la majorité. Le postulat a été apprécié de tous les délégués des communes.
- *Autres communications importantes du Comité de direction* :
 - Ouverture d'un projet d'accueil pendant les vacances scolaires ;
 - Une nouvelle grille tarifaire pour l'accueil de jour est en discussion ;
 - Un bus adapté au nombre d'enfants pour le transport de midi sera proposé ;
 - ANF : toutes les classes sont équipées et le budget est inférieur à ce qui avait été prévu ;
 - Le président, le vice-président et la secrétaire du CI vont démissionner (remplacement dès mai 2024 ; en cas d'intérêt, il est possible de soumettre sa candidature).

Mme Helmers précise que ce sont le président et la secrétaire qui ont démissionné.

Mme Dittli-Lemoing apporte des précisions. Ils ont été convoqués au CI APEJ le mardi 21 novembre. Elle a proposé de changer l'ordre du jour pour reporter le préavis relatif à l'extension de l'école et de l'UAPE de Mies, ayant reçu les documents le 14 novembre. En sus, elle a relevé un conflit d'intérêts. Mme Emery, Présidente du CODIR, vient de Mies. Dans la Commission des finances, il y a M. Mascali, Municipal chargé des finances à Mies. Le Président a voté le report, à la demande des 4 délégués de Commugny, sans que cela n'ait eu de conséquence. Elle constate qu'il n'y a aucune possibilité de faire bouger les choses. Elle relève qu'il faut bien stipuler que les frais réels pour l'extension de l'école de Mies sont les frais de construction, les frais de fonctionnement et un fonds de rénovation, dès la 11^{ème} année (de CHF 25'000/an) qui seront payés par l'APEJ, soit par tous les contribuables de Terre Sainte. Mies restera propriétaire des bâtiments et elle aura la possibilité d'utiliser les sous-sols à son gré. La dette sera de la responsabilité de l'APEJ, ce qui n'a jamais été fait jusqu'à maintenant et qui devrait être valable pour toutes les communes de Terre Sainte. C'est la raison pour laquelle M. de la Fuente a demandé la création d'un règlement de loyer intercommunal au niveau de l'APEJ. Elle espère que ce nouveau système de calcul sera intégré dans les statuts de l'APEJ, car, aujourd'hui, il n'y a aucune trace de ce type de nouvelle situation. Elle ajoute tenir en main le rapport de la Commission des nouvelles constructions au sujet du préavis. Elle soulève que Mies sera responsable de la construction mais que personne d'autre ne mettra son nez dans la construction. Pourtant, elle précise qu'Arsco s'occupe de tous les bâtiments mais dans le cas de Mies, ce ne sera pas le cas. La Commission des nouvelles constructions mise en place pour surveiller les activités d'Arsco n'aura aucun droit de regard sur l'extension de l'école de Mies. Même si ce point n'est pas directement de sa compétence, elle lit que « la Commission des nouvelles constructions tient à souligner qu'il aurait été souhaitable de présenter un budget détaillé. Le montant allégué de CHF 2'567'000 pour la construction n'est pas contesté mais, un détail des différents postes du budget aurait permis de mieux le justifier, ne serait-ce qu'en le comparant avec d'autres constructions similaires déjà effectuées ».

Mme Helmers ajoute une précision quant au conflit d'intérêts. Une demande a été faite au Préfet au sujet des personnes mentionnées. Il a été précisé qu'il n'y avait ni conflit d'intérêts personnel ni conflit financier.

7. Préavis 10/2023 concernant le budget 2024

Le Président demande aux membres du Conseil l'autorisation de donner la parole à Mme Joss.

La demande est acceptée à l'unanimité.

En préambule, M. Wohlschlag s'est posé la question de savoir comment présenter un budget déficitaire de CHF 3'005'186. Il lui semblait important d'expliquer comment les charges avaient été définies et les revenus appréhendés pour l'établissement de ce budget. Il fait référence à l'annexe II du préavis qui présente l'évolution des charges et revenus, ainsi que celle du ménage communal depuis 2018. On constate que les dépenses totales augmentent passablement, de même que les charges cantonales. En contrepartie, les revenus fiscaux et totaux ne suivent pas la même tendance. Quant au ménage communal, on constate une stagnation des dépenses.

Au niveau de la composition des charges du budget, M. Wohlschlag relève que le 64,41% est lié aux acomptes de la facture cantonale (basés sur les revenus de 2022), 12,57% aux budgets des intercommunalités (crèche, transports publics, plusieurs intercommunalités/projets intercommunaux ont augmenté) et 23% à l'enveloppe de dépenses prévisionnelles du ménage communal. Sur ce dernier pourcentage, la Municipalité gère environ 3 %, soit moins de CHF 1 million. Ils ont par exemple porté au budget 2024, une augmentation de 2,5% des salaires. Quant au reste – l'incompressible –, la Municipalité a un degré d'influence peu élevé.

A propos des acomptes liés à la facture cantonale, M. Wohlschlag souligne que ceux-ci sont basés sur les revenus 2022, qui, comme en 2021, étaient liés à des années exceptionnelles. Par souci de transparence, ils ont laissé les chiffres du Canton, sans les retravailler. Certaines communes ajustent les acomptes en fonction de leurs prévisions. A Commugny, le choix de maintenir les chiffres tels quels a été « validé » par la Commission des finances, sachant qu'ils ne paieront peut-être pas autant de charges au Canton, sous réserve de revenus extraordinaires.

Au niveau de la composition des revenus pour 2024, M. Wohlschlag relève que le 90,4 % des revenus provient des revenus fiscaux et d'impôts, 5,1 % des taxes usuelles et la gestion des déchets (le rendu des autres communes par rapport à la déchetterie) et 4,5 % des revenus du patrimoine (loyers des appartements et garages, ce qui est touché de l'APEJ et du Centre sportif).

M. Wohlschlag détaille comment le 90,4% des revenus a été estimé en faisant référence à l'annexe IV (évolution des revenus fiscaux 2019-2024) du préavis. Il relève une grande augmentation des impôts sur le revenu et la fortune en 2021 et 2022, supérieure à ce qui avait budgété. Toutefois, le budget 2023 a prévu une estimation prudente, comme en 2024. Les chiffres 2023 (avec le détail du suivi mensuel des impôts) confirment le bien-fondé d'une telle estimation.

Poursuivant l'analyse de l'annexe IV, M. Wohlschlag relève que l'impôt foncier est le plus stable et prévisible, il a été budgété dans une suite logique. Toutefois, il relève que les hausses importantes en 2021 et 2022 au niveau des revenus liés aux droits de mutation et aux gains immobiliers se sont effondrées en 2023 ; ceci se poursuivra en 2024.

Ensuite, M. Wohlschlag aborde le suivi mensuel des impôts sur les recettes fiscales nettes 2023, en faisant une comparaison entre la totalité des rentrées fiscales 2022 et 2023. Par rapport à la situation fin octobre 2023, il espère encore atteindre ce qui est attendu. Il attire l'attention sur le mois où l'impôt foncier a été encaissé, car ce dernier a compensé les remboursements de l'administration fiscale aux contribuables.

M. Wohlschlag précise que le déficit budgété passe de CHF 1'600'000 à CHF 3'000'000. Il attire l'attention sur le tableau présentant les écarts entre le budget 2023 et le budget 2024. Pour rappel, ils ont ajouté CHF 1'800'000 d'acomptes mais il estime qu'ils ne devront pas les payer à cette hauteur. C'est la raison pour

laquelle, la Municipalité présente aujourd'hui un budget déficitaire de CHF 3'000'000. Il aurait très bien pu extrapoler les données en retirant une partie des acomptes afin de présenter un budget identique à l'an passé. Les chiffres tels que présentés sont toutefois transparents et reflètent les acomptes payés.

M. Wohlschlag rappelle la fluctuation à laquelle la Municipalité fait face par rapport aux revenus et aux acomptes que la Commune doit payer. Actuellement, ils sont dans une mauvaise phase, car ils ont moins de revenus, tout en devant payer d'importants acomptes qui, eux, sont basés sur les revenus 2022. Cela influence les liquidités de la Commune. La « réserve de guerre » de l'an passé, à hauteur de CHF 6'000'000 peut présenter un décalage en raison de l'année exceptionnelle vécue en 2022, tout en sachant que la Commune n'a pas encore réglé la totalité des acomptes ; aujourd'hui, cette réserve se situe autour des CHF 3'000'000. A fin janvier, il est possible que la liquidité remonte à CHF 6'000'000, car ils auront reçu davantage de fonds. Cette fluctuation représente un défi qui doit être maîtrisé, notamment en regard de l'intérêt que représente un placement des liquidités.

Financièrement, M. Wohlschlag pense que la gestion des deux dernières années était pertinente par rapport à la légère hausse d'impôts. Ils ont réussi à dégager des résultats positifs, certes avec de l'aide. Il estime que maintenant la situation entre dans une phase de vigilance. Il ajoute qu'il va falloir, dès l'été prochain, travailler de manière approfondie sur une planification financière. Si les chiffres présentés se confirment, il faudra se poser la question de savoir si la Commune peut se permettre de rester au niveau d'imposition actuel. Il pense que la piscine-patinoire à elle seule représentera quasiment un point d'impôt supplémentaire en 2025. Il a espoir que le retard de paiement soit dû au Canton qui garde l'argent plus longtemps que prévu. Une autre explication possible est liée au recours déposé par plusieurs communes au sujet de la facture sociale. Il relève que des communes ont arrêté de payer leurs acomptes, certaines ont même demandé le remboursement de ce qui a été payé.

M. Weisskopf commente le rapport de la Commission des finances et lit les conclusions. La commission propose au Conseil communal d'accepter le budget.

Au vu du déficit présenté, Mme Dittli-Lemoing demande de reporter les travaux de la Vy-des-Mores.

M. Flesher relève qu'au sujet des droits de mutation et des gains immobiliers, il y a certainement un lien avec le gel des constructions. Sans mouvements, il estime qu'il est normal que les revenus baissent. En sus, Commugny a beaucoup de zones villas, ces dernières sont souvent habitées par ceux qui les ont construites et exploitées. Dès qu'il y aura un relâchement du plan de construction, cela changera et avec de nouveaux arrivants, on retrouvera une situation plus saine.

Le préavis municipal 10/2023 est approuvé à l'unanimité.

8. Préavis 11/2023 concernant l'adoption des modifications du projet de réaménagement de la Vy-des-Mores (modération de trafic & mobilité douce) et la proposition de levée de l'opposition

Mme Schaerer rappelle qu'à la suite de l'adoption du projet, une unique opposition a été déposée pendant la durée de l'enquête. Les opposants ont été entendus lors d'une séance de conciliation, le 31 octobre 2023, séance au cours de laquelle le projet a été réétudié. 3 points ont été soulevés : 1) le fait qu'il était prévu d'abattre 8 platanes sur les 11 existants ; 2) l'augmentation du nombre de places de parking ; et 3) dans une moindre mesure, les mesures pour l'évacuation des eaux prévues.

Mme Schaerer indique que la Municipalité s'est penchée sur le sujet ; elle a proposé de renoncer à la création des 4 places de parking, ce qui permettait de préserver 4 platanes supplémentaires. Cette solution maintient à l'identique le nombre de places de parking et préserve les 4 arbres. A la place des places de parking, une fosse végétalisée est prévue. Cette solution paraît raisonnable et ne péjore pas le projet

initial. Sur les 11 platanes existants, 7 seraient finalement préservés (au lieu de 3 dans le projet initial). Malgré les modifications proposées, les opposants ont déclaré vouloir maintenir leur opposition.

Mme Schaerer ajoute que la procédure veut que le Conseil se prononce sur la levée d'opposition. Ensuite, le tout sera transmis au Canton qui lèvera l'opposition. Les opposants pourront encore faire opposition à la CDAP. Malgré le refus des opposants de retirer leur opposition, la Municipalité souhaite aller de l'avant avec le projet modifié.

Mme Alonso lit les conclusions du rapport de la Commission des routes. A l'unanimité des membres, la commission recommande d'accepter le préavis municipal 11/2023.

M. Engels rappelle que dans la discussion initiale, il avait posé la question quant à la possibilité de conserver au moins une partie des platanes. Il lui avait été répondu que ces arbres ne convenaient pas au projet et qu'ils étaient tous malades. A la lumière de ce qui a été annoncé ce soir, il espère que lorsque le Conseil communal pose une question, une réponse honnête lui est communiquée.

Mme Schaerer relève que les platanes ne sont pas malades, mais qu'ils sont mis à très rude épreuve, car les voitures se parquent à leurs pieds, sur leurs racines. En sus, ils sont taillés en « tête de chat » ; de ce fait, ils ne pourront pas se développer plus qu'actuellement.

M. Engels rappelle que c'est M. Fritsché qui avait donné la réponse qu'il a citée.

M. Schuler demande si les platanes seront maintenus, peu importe leur santé.

Mme Schaerer répond que cela est prévu. 4 platanes supplémentaires sont maintenus par rapport à la situation actuelle. Si le projet va de l'avant, 4 platanes seront abattus mais, il est prévu de planter une vingtaine d'arbres supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

M. Luyet avait compris que la route serait limitée à 30km/h. A l'époque, un radar avait été mis pour calculer les vitesses ; si on atteignait une vitesse nécessaire, alors la route pouvait passer à 30 km/h. Il estime que cette information diffère de ce qui a été dit en début de séance.

Mme Schaerer acquiesce. Des mesures de modération du trafic avaient été mises en place pour estimer la vitesse. Avec les modérations, on se situait dans les valeurs précitées (85% des voitures roulant en dessous de 38 km/h environ). Sans les modérations de trafic, la route ne peut pas passer à 30 km/h.

M. Luyet interprète qu'il faut réaliser le projet, effectuer les calculs sur un certain temps et ensuite, la route passera à 30 km/h.

Mme Schaerer répond qu'à l'époque, cela avait été calculé avec les modérations de trafic ; là, on respectait les conditions et la route pouvait passer à 30 km/h. Dans la nouvelle situation, c'est avec le projet que l'on pourrait atteindre les conditions demandées par le Canton.

Le préavis municipal 11/2023 est approuvé à 30 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention.

9. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil

Question de Mme Naegeli

Mme Naegeli souhaite connaître l'avenir du bâtiment de la laiterie.

M. Wohlschlag précise qu'il travaille depuis quelques mois sur les options possibles. Durant le 1^{er} semestre 2024, ils viendront avec différentes options qui seront présentées au Conseil.

Question de M. Reichmuth

M. Reichmuth souhaite connaître la position actuelle de la Municipalité concernant le projet d'extension à 2 fois 3 voies de l'autoroute pour la partie Genève-Nyon ?

M. Wohlschlag indique que la Municipalité ne s'est pas prononcée officiellement. Région Nyon a fait une consultation pour demander l'avis des communes. Ne faisant pas partie de Région Nyon, Commugny ne s'est pas prononcée. En outre, toutes les communes de Région Nyon n'ont pas encore pris position. Lors de l'Assemblée des Syndics, le sujet a été abordé mais il est difficile d'avoir un avis tranché. De ce qui en ressort, si on souhaite soutenir le projet d'une 3^{ème} voie, cela doit s'accompagner d'autres mesures en parallèle au niveau du train, des transports publics, d'une sortie supplémentaire à Versoix. Une nuance s'impose. Certains sont opposés au principe d'une 3^{ème} voie, car elle créerait un appel d'air pour du trafic supplémentaire. À Commugny, on voit un engorgement à l'entrée de l'autoroute (rond-point) ; l'ajout d'une 3^{ème} voie ne va pas solutionner ce problème. C'est un vaste projet, avec différents avis.

Question de M. Kuhn

M. Kuhn souhaite savoir si la Municipalité a avancé, ou même mieux, trouvé une solution au problème de bruit sur la route de Divonne entre la route de Coppet et le chemin de la Fontaine. Il estime que c'est le trottoir franchissable qui fait du bruit.

Mme Schaerer précise que pour l'endroit qui le concerne, il s'agit de dalles imposées par le Canton, car c'est une route cantonale. En raison de la taille des dalles, à laquelle s'ajoute la dilatation thermique, du fait du fort passage des voitures les dalles se descellent. C'est un problème qui s'est déjà posé mais, là, il est prévu la pose de joints autobloquants d'ici la fin de la semaine, voire le début de la semaine prochaine, en espérant que la mesure va résoudre le problème.

M. Kuhn demande si les joints seront posés sur toute la bande, depuis le croisement de la route de Coppet jusqu'au chemin de la Fontaine ou si cela sera fait aléatoirement.

Mme Schaerer indique que pour l'instant, c'est une réparation qui est prévue.

M. Kuhn relève qu'il s'agit déjà de la 2^{ème}, voire de la 3^{ème} réparation. Il demande une solution définitive.

Mme Schaerer va poser la question au technicien communal pour voir si l'amplitude de la réparation pourrait être étendue.

10. Divers

M. Gonthier indique qu'il a remarqué un trou dans la route après le dos d'âne vers la laiterie. Il demande si une réparation est prévue.

M. Wohlschlag réplique en questionnant la date de survenue de ce trou, car actuellement, il y a plusieurs trous dans la commune qui sont dus à des réparations faites dernièrement ; ces trous n'ont pas encore pu être rebouchés en raison des conditions météorologiques.

M. Stahl demande si des mesures sont envisagées pour solidifier et rétablir les berges du Greny qui ont été partiellement emportées par l'eau à la suite des récentes pluies.

Mme Schaerer prend note de cette information ; elle va se renseigner auprès des SITSE.

Mme Mugrabi fait une proposition de don de CHF 1'000 à l'Assemblée pour soutenir l'aide humanitaire à la population de Gaza.

Le Président explique qu'un montant identique avait été octroyé lors de l'invasion de l'Ukraine. La Municipalité et le Conseil avaient chacun débloqué CHF 500 pour la cause. Les CHF 1'000 demandés ce soir seront pris sur le budget du Conseil (fonds non utilisés au niveau des sorties du Conseil).

Le Président relève qu'il y a 27 voix pour et 4 voix contre la proposition de don.

La proposition est acceptée.

Le Président rappelle que toutes idées de portraits, grands thèmes ou sujets intéressants pour le CommugnyCation sont les bienvenues et peuvent être transmises à : magali.sommer@commugny.ch.

**Le prochain Conseil communal aura lieu le
Mercredi 13 mars 2024 à 20h15, après la présentation des droits
de proposition à 19h15 (séance facultative).**

La séance est levée à 21h28.

Le Président

La Secrétaire

Luc Wolfensberger

Catherine Weber